

LE VAL DES JEUX

51 rue de Paris, 77700 Bailly Romainvilliers

animations@levaldesjeux.com



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PROTOTYPES DE JEUX DE SOCIÉTÉ “LE VAL DES PROTOS” - SESSION 2026

Article 1 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les créateurs, français et étrangers, dans la limite de 1 JEU par auteur ou co-auteur afin de favoriser la diversité des participants. Les mineurs peuvent participer avec l'autorisation et l'accompagnement d'un représentant légal.

Les jeux déjà édités (même auto-édités) ne peuvent pas participer au concours. Si un jeu venait à être édité avant le Val des Jeux 2026 (14 et 15 novembre 2026), il ne serait plus considéré comme un prototype et serait donc exclu du concours. Tout auteur ayant un jeu en cours d'édition ou signé avec un éditeur avant la clôture du concours devra en informer l'organisation par mail dans les plus brefs délais.

Pour ceux qui ont déjà participé au concours de prototype les années précédentes, il est interdit de représenter un jeu déjà présenté au Val des Jeux.

Article 2 - Les types de jeux

Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête, jeux de rôle, jeux informatiques ou électroniques et extensions de jeux existants.

Article 3 - Protection

L'auteur ou co-auteur devra, s'il le souhaite, prendre les mesures nécessaires de protection pour son œuvre (juridique et assurance). Le Val des Jeux ne pourra, en aucune mesure, être tenu responsable de copie, plagiat ou contrefaçon des jeux participants au concours.

Toute présentation de contrefaçon de jeux déjà existants entraînera l'annulation de la candidature au concours.

Article 4 – Inscription

Les dossiers de participation devront nous parvenir :

Avant le dimanche 30 août 2026 minuit, date butoir.

Après avoir lu et accepté le règlement ici présent, les candidats devront remplir la fiche d'inscription disponible sur le site du Val des Jeux.

Ils devront également transmettre à l'adresse mail animations@levaldesjeux.com

- ❖ La règle du jeu présenté (dans la limite de 20.000 signes) en français et en .pdf
- ❖ Des visuels du jeu (en format .jpeg ou .png) dont :
 - une photographie légendée du matériel éclaté
 - une photographie légendée en situation de milieu de partie
 - toute autre photo vous semblant pertinente
- ❖ [OPTIONNEL] Un lien vers une vidéo de présentation serait un plus apprécié par le jury de sélection

Le remplissage de la fiche d'inscription et l'envoi par mail des documents devront nous parvenir le même jour pour éviter toute candidature non recevable.

Article 5 : Sélection et nomination

A partir du lundi 31 août 2026, le Jury du concours de prototypes du Val des Jeux étudiera l'ensemble des candidatures reçues et complètes. Ce même jury sélectionnera ensuite les 6 à 10 finalistes qui pourront présenter leur prototype au Val des Jeux les 14 et 15 novembre 2026.

Les 6 à 10 finalistes retenus seront prévenus par mail au cours de la première semaine d'octobre 2026. Ils devront confirmer leur participation au Val des Jeux dans les 15 jours après réception du mail de sélection. Sans réponse de leur part, l'organisation du Val des Jeux se réserve le droit de sélectionner d'autres participants pour les remplacer.

Les finalistes s'engagent à être présents sur le Festival du Val des Jeux les samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026 de 10h00 à 18h00. Un emplacement sera aménagé pour chaque finaliste dans l'espace prototype.

Pour chaque prototype essayé, les Festivaliers pourront évaluer selon 4 critères le jeu proposé au travers d'un bulletin. Ils seront orientés vers le Responsable de zone afin de déposer leur bulletin dans l'urne. La fin des votes aura lieu le dimanche 15 novembre 2026 à 16h00.

De plus, tous les participants (sélectionnés ou non) sont invités à présenter leur prototype lors de la nocturne se déroulant le samedi 15 novembre 2026 entre 19h00 et 22h00. Les participants souhaitant être présents, durant cette nocturne, devront

prévenir l'organisation avant le jeudi 5 novembre 2026 minuit à l'adresse suivante : animations@levaldesjeux.com

La nomination du gagnant du concours « Le Val des Protos 2026 » sera annoncée le dimanche 15 novembre 2026 à 17h. Le gagnant se verra remettre le trophée : “Le Protocube”.

Article 6 – Récompense du gagnant

Le gagnant du concours de prototype du Val des Jeux se verra offrir sa table au nuit du OFF du Festival International des Jeux (FIJ) de Cannes. De plus, il sera intégré à la Sélection de la Ruche Ludique (composée des gagnants des concours de nombreux festivals francophones) et présentera son jeu durant deux jours au Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) en juillet 2027.

Le jeu gagnant offrira à son créateur la mention “Gagnant du VDJ 2026”. Il pourra utiliser cette mention pour valoriser ses actions de communication et de commercialisation de leur création ayant gagné.

Article 7 – Traitement des données

Le Val des Jeux s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles des créateurs.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Val des Jeux dans le cadre de la gestion des participants à ce concours, la sélection du ou des gagnant(s), la réalisation de statistiques et l'envoi d'informations relatives aux événements et actualités du Val des Jeux. La base légale du traitement est le consentement des participants.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- ❖ le jury du concours de prototype du Val des Jeux
- ❖ l'équipe communication du Val des Jeux pour l'annonce des résultats sur nos différents réseaux sociaux et sur notre site internet
- ❖ le service communication de la ville de Serris et du groupement de commune du Val d'Europe (pour la communication inter-communale)

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Val des Jeux par mail : animations@levaldesjeux.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 8 – Dispositions en cas d'annulation

En cas de force majeure et d'annulation du Val des Jeux, une annexe à ce présent règlement sera rédigée afin de permettre la tenue de ce concours sous une autre forme.